Québec

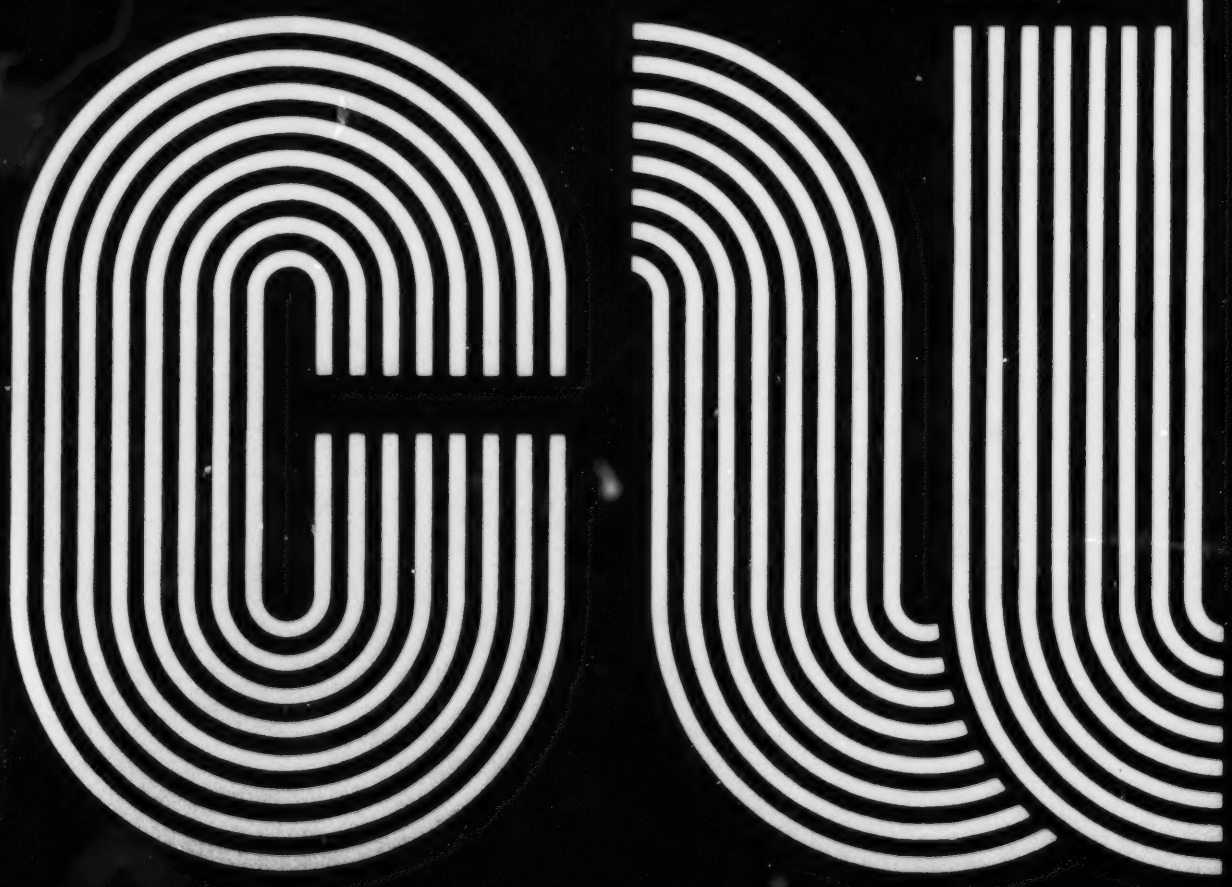

PROJET DE PROGRAMME DE DOCTORAT "IN MUSIC"
SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ MCGILL

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0055

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.7
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17231-0

RÉSUMÉ

Même si le réseau universitaire du Québec compte déjà deux programmes de doctorat en musique de type recherche - le D.Mus. (musique) de l'U. Laval et le Ph.D. (musicologie) de l'U. de Montréal -, la presque totalité des experts consultés par le Comité des programmes se sont déclarés favorables à l'implantation du programme de Ph.D. "in Music" envisagé par l'Université McGill, en invoquant les arguments suivants:

- ce doctorat présenterait l'originalité de regrouper dans un même programme cinq sous-disciplines musicales - musicologie historique, théorie musicale, éducation musicale, interprétation historique et études musicales canadiennes -, contribuant ainsi à atténuer le cloisonnement habituellement observable entre ces sous-disciplines tout en proposant aux étudiants un éventail de choix d'axes de recherche plus large que ceux offerts par l'U. Laval et l'U. de Montréal;

- les diplômés produits par ce nouveau programme ne seraient pas en surnombre si l'on songe qu'une grande partie des professeurs de musique du Québec, dont la moyenne d'âge actuelle est élevée, prendront leur retraite pendant les deux prochaines décennies et devront donc être remplacés.

La CREPUQ a rendu un avis de qualité favorable sur le projet. Fait notable, les experts qu'elle a consultés et ceux qui l'ont été par le Comité des programmes ont été unanimes à reconnaître l'excellente renommée dont jouit le corps professoral de la Faculté de musique de l'Université McGill, particulièrement dans les sous-disciplines de la théorie musicale et de l'interprétation historique.

Toutefois plusieurs experts des deux groupes et(ou) le Comité des programmes se sont posé des questions ou ont émis des réserves sur plusieurs éléments importants du projet de programme: la détermination exacte des axes de recherche retenus et la pertinence du choix de certains axes ou sous-axes de recherche, la portée de l'interdisciplinarité recherchée et les moyens prévus pour l'atteindre, la souplesse de la structure du programme, la politique linguistique prévue à l'endroit des étudiants non francophones et les éléments distinctifs existant entre le projet et le D.Mus. déjà offert par l'U. McGill. Le Comité des programmes a jugé nécessaire d'obtenir des éclaircissements sur ces différents aspects du projet, par le moyen d'une rencontre entre son sous-comité mandaté pour l'évaluation du projet et des représentants de l'U. McGill. Même s'il aurait souhaité un peu plus de précisions sur la politique linguistique prévue à l'égard des étudiants non francophones et sur la nature des thèses qui seront préparées dans le cadre du nouveau programme, le Comité a trouvé satisfaisants les éclaircissements ainsi obtenus. En particulier il en a conclu que, malgré les réticences d'un certain nombre d'experts, le programme pourrait être ouvert avec tous les axes et sous-axes de recherche prévus par ses promoteurs.

Le Conseil des universités recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science::

1) d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour 5 ans;

2) d'inviter l'U. McGill à soumettre au Comité des programmes, à l'expiration de la période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état, notamment, des éléments suivants:

   a. la politique linguistique adoptée à l'égard des étudiants non francophones;
   b. les sujets de thèse choisis par les étudiants, en incluant les thèses en cours de préparation;
   c. le nombre des diplômes décernés dans le cadre du programme;
   d. l'évolution du corps professoral spécialisé en éducation musicale;
   e. les nouvelles publications à l'actif de l'ensemble du corps professoral depuis l'implantation du programme.
   f. la collaboration avec la Faculté de musique de l'U. de Montréal, qu'il conviendra d'élargir dans le cadre du nouveau programme.

Tables des matières

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

   3.1 Évaluation d'opportunité 2
   3.2 Évaluation de qualité 4
   3.3 Conclusion 5

4. RECOMMANDATION 6

ANNEXE: Éclaircissements obtenus auprès de représentants de l'Université McGill par le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes.

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

Nom du projet de programme:	doctorat "in Music"
Appellation et abréviation du grade:	Philosophiae doctor (Ph.D.)
Nom de l'établissement:	Université McGill

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université McGill propose des programmes conduisant à des grades en musique depuis plus de 80 ans: de 1904 à 1920 ces programmes ont été offerts par son Conservatoire de musique et, depuis 1920, ils l'ont été par sa Faculté de musique. Cette faculté, qui dispense actuellement 8 programmes de baccalauréat en musique (B.Mus.), 6 programmes de maîtrise (3 M.Mus. et 3 M.A.)[1] et un programme de doctorat de type professionnel (D.Musc.)[2], envisage d'élargir cette gamme avec un programme de doctorat de type recherche (Ph.D.).

Ce programme, qui relèverait du Département de théorie musicale de la Faculté de musique et de la Faculté d'études supérieures et de recherche, aurait "pour objectif primordial de former des chercheurs en musique."[3]

Il couvrirait 3 axes de recherche, correspondant à autant de sous-disciplines de la musique - musicologie historique, théorie musicale, éducation musicale - et, selon son dossier de présentation, il s'efforcerait de minimiser les divisions existant entre les différentes sous-disciplines de la musique.

---

1 M.Mus. in Composition — M.A. in Musicology
M.Mus. in Performance — M.A. in School Music
M.Mus. in Sound Recording — M.A. in Theory

2 D.Mus. in Composition

3 Université McGill, Projet de programme de Ph.D. in music, octobre 1985, p. 1, chapitre 2, 1er paragraphe.

Les étudiants titulaires d'un grade de maîtrise approprié seraient admis directement à la deuxième des trois années d'études à plein temps que comporterait le programme. Les étudiants titulaires d'un grade de baccalauréat adéquat pourraient également être admis après s'être inscrits à l'un des programmes de maîtrise en musique de type recherche de l'Université McGill et y avoir réussi une année complète.

Le programme équivaudrait à 90 cr et comporterait les activités suivantes:

- 10 cours[1],
- examens de lecture dans deux langues étrangères (dont l'allemand),
- examens généraux (écrits et oraux),
- participation à un colloque mensuel[2],
- thèse de doctorat.

Enfin, 16 des 36 professeurs à plein temps de la Faculté de musique constitueraient l'équipe professorale responsable du programme, qui devrait accueillir chaque année de 1 à 3 nouveaux étudiants puis, à long terme, 6 nouveaux étudiants.

3. ÉVALUATION

3.1 ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ

Le réseau universitaire du Québec offre déjà deux programmes de doctorat en musique de type recherche: le D.Mus. (musique) de l'Université Laval et le Ph.D. (musicologie) de l'Université de Montréal[3]. La presque totalité des experts consultés par le Comité des programmes se sont déclarés favorables à l'implantation d'un troisième programme de ce type, en invoquant les arguments suivants:

---

1 Cette exigence serait ramenée à 5 cours dans le cas des étudiants admis avec un grade de maîtrise.

2 Cette activité, appelée "colloque", dans le dossier de présentation, constitue plutôt un séminaire qui devrait réunir, une fois par mois, tous les étudiants du programme.

3 Il existe également au Québec 3 programmes de doctorat en musique de type professionnel:

- le D.Mus. (composition) de l'U. McGill,
- le D.Mus. (composition) de l'U. de Montréal,
- le D.Mus. (interprétation) de l'U. de Montréal.

- ce doctorat présenterait l'originalité de regrouper, à l'intérieur d'un seul programme, cinq sous-disciplines musicales: musicologie historique, théorie musicale, éducation musicale, interprétation historique et études musicales canadiennes; cette particularité devrait contribuer à atténuer le cloisonnement rigide habituellement observable entre ces sous-disciplines dans les autres programmes;

- en offrant ainsi aux étudiants le choix de faire porter leur thèse sur un sujet relevant de l'une de ces cinq sous-disciplines de la musique, ce programme permettrait un éventail de possibilités plus large que ceux proposés par les programmes de l'Université Laval et de l'Université de Montréal[1];

- les diplômés produits par le programme de l'Université McGill ne seraient pas en surnombre car le recrutement de docteurs en musique d'origine canadienne est difficile dans les Cégeps et les universités québécoises, et il est appelé à le devenir encore davantage à moyen terme lorsque viendra le temps de renouveler une très grande partie d'un corps professoral dont la moyenne d'âge est actuellement élevée[2].

Il est vrai que les experts auxquels s'est adressé le Comité des programmes ont émis certaines réserves sur tel ou tel élément de l'aspect "opportunité" du dossier soumis par l'Université McGill. Cependant, ainsi qu'on pourra en juger, ces réserves ne sont pas de nature à remettre en cause l'opportunité de l'implantation du nouveau programme.

Un expert a regretté que le dossier de présentation situe la question de l'opportunité de l'implantation du nouveau programme "plus au niveau canadien que québécois."

---

1 Le D.Mus. (musique) de l'U. Laval comporte 2 options d'après l'annuaire de cet établissement: "éducation musicale" et "musicologie". Quant au Ph.D. (musicologie) de l'U. de Montréal, il se concentre sur 2 domaines: "ethnomusicologie" et "musique canadienne", selon l'un des experts, qui enseigne à la Faculté de musique de cette université.

2 L'un des experts consultés par la CRÉPUQ a également utilisé cet argument du taux de vieillissement avancé du corps professoral en musique.

Par ailleurs, ainsi que l'ont noté plusieurs experts, même si l'un des sous-objectifs du projet est d'"Inciter les étudiants en musique à étudier la propre culture musicale du Canada "(p. 2, sous-objectif b), il semblerait qu'aucune obligation ne serait faite aux étudiants de connaître la langue française. Le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes a pu néanmoins se faire préciser que les étudiants non francophones seraient encouragés à apprendre à lire le français[1].

Enfin, la presque totalité des experts ont trouvé trop optimistes les perspectives d'emploi décrites dans le dossier de présentation, surtout celles se rapportant à la deuxième des deux catégories d'emplois potentiels qui y sont distinguées, i.e. les emplois en dehors de l'enseignement collégial et universitaire.

3.2 ÉVALUATION DE QUALITÉ

Le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ a rendu, sur le projet de nouveau programme de l'Université McGill, un avis favorable.

Tous les experts consultés par ce sous-comité, comme d'ailleurs tous ceux auxquels s'est adressé le Comité des programmes, ont reconnu l'excellente réputation du corps professoral de la Faculté de musique de l'Université McGill, en particulier en théorie musicale, en interprétation historique et, dans une moindre mesure, en musicologie historique.

Cependant plusieurs des experts des deux groupes de même que le Comité des programmes se sont posé des questions ou ont émis des réserves sur plusieurs éléments importants du projet de programme lui-même: le choix des axes de recherche, la portée de l'interdisciplinarité recherchée et les moyens prévus pour l'atteindre, la structure du programme et les éléments distinctifs existant entre le projet et le D.Mus. déjà offert par l'U. McGill. Le Comité des programmes a donc jugé nécessaire d'obtenir, par le moyen d'une rencontre entre son sous-comité mandaté pour l'évaluation du projet et des représentants de l'Université McGill, des éclaircissements sur ces aspects du dossier.

---

1 De leur côté, les étudiants francophones pourraient écrire leur thèse en français.

Les éclaircissements ainsi obtenus par le Comité[1] ont apporté des réponses valables aux principales réserves ou questions des experts et(ou) du Comité lui-même. Cependant, si les professeurs spécialisés en éducation musicale qui enseignent actuellement à la Faculté de musique de l'Université McGill jouissent d'une réputation de niveau international et comptent parmi les professeurs les plus actifs de cette faculté, il serait préférable que leur effectif - l'équivalent de deux professeurs et demi à plein temps - s'étoffe un peu. Par ailleurs, étant donné le petit nombre de personnes concernées[2], l'Université McGill aurait tout intérêt à étendre aux autres domaines couverts par son projet de programme les relations qu'elle entretient depuis déjà un certain nombre d'années avec la Faculté de musique de l'Université de Montréal dans le domaine des études musicales canadiennes. Enfin, le Comité aurait souhaité obtenir un peu plus de précisions sur la nature des sujets de recherche que pourraient choisir les étudiants dans le cadre du nouveau programme.

3.3 CONCLUSION

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour cinq ans et de demander à l'Université McGill de soumettre au Comité des programmes, à l'expiration de cette période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état, entre autres:

- de la politique linguistique adoptée à l'égard des étudiants non francophones;

- des sujets de thèse choisis par les étudiants, en incluant les thèses en cours de préparation;

---

1. Les réserves ou questions des experts et(ou) du Comité, ainsi que les éclaircissements correspondants obtenus auprès des représentants de l'U. McGill sont présentés en annexe.

2. À titre d'exemple, le programme de l'U. McGill accueillerait chaque année de 1 à 3 nouveaux étudiants puis, à long terme, 6 nouveaux étudiants. Au trimestre d'automne 1985, le Ph.D. en musicologie de l'U. de Montréal comptait 4 étudiants en phase de scolarité et 9 autres en phase de rédaction de thèse.

- du nombre des diplômes décernés dans le cadre du programme;

- de l'évolution du corps professoral spécialisé en éducation musicale;

- des nouvelles publications à l'actif de l'ensemble du corps professoral depuis l'implantation du programme.

- de la collaboration avec la Faculté de musique de l'Université de Montréal, qu'il conviendra d'élargir dans le cadre du nouveau programme.

Le Conseil désire attirer ici l'attention du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le fait que l'Université McGill n'a accompagné son projet de nouveau programme d'aucune demande de subvention de démarrage (Volet I du FDP).

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université McGill d'un projet de nouveau programme de doctorat "in Music", de type recherche;

CONSIDÉRANT que le nouveau programme se distinguerait du programme de doctorat en musique (D.Mus.) de type professionnel déjà offert par l'Université McGill par le choix des sous-disciplines musicales et, principalement, par l'existence de cours de méthodologie de recherche et par l'exigence de la préparation d'une thèse de doctorat classique;

CONSIDÉRANT l'opportunité, selon la presque totalité des experts consultés par le Comité des programmes, de l'implantation au Québec d'un troisième programme de doctorat en musique de type recherche qui présenterait l'originalité de regrouper cinq sous-disciplines musicales, offrant ainsi un éventail de choix plus vaste que les deux autres programmes similaires existants, et qui aiderait ces deux programmes à préparer la relève des professeurs de musique du Québec dont la moyenne d'âge est élevée;

CONSIDÉRANT l'excellente renommée dont jouit le corps professoral de la Faculté de musique de l'Université McGill, en particulier dans les sous-disciplines de la théorie musicale, de l'interprétation historique et, dans une moindre mesure, de la musicologie historique.

CONSIDÉRANT que les professeurs spécialisés dans la sous-discipline "éducation musicale", même s'ils bénéficient d'une réputation d'envergure internationale et comptent parmi les plus productifs de toute la Faculté de musique de l'Université McGill, ne sont pas suffisamment nombreux dans la perspective de l'implantation du nouveau programme;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du petit nombre de personnes concernées par ces deux programmes, il serait souhaitable que la collaboration déjà existante depuis quelques années entre les facultés de musique de l'Université McGill et de l'Université de Montréal dans la sous-discipline "études musicales canadiennes" puisse s'élargir aux autres sous-disciplines musicales abordées par le projet de l'Université McGill;

CONSIDÉRANT que le projet aurait pu préciser davantage la politique linguistique prévue à l'égard des étudiants non francophones;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1- d'autoriser l'Université McGill à implanter son nouveau programme de doctorat "in Music" à titre expérimental pour cinq ans;

2- d'inviter l'Université McGill à soumettre au Comité des programmes, à l'expiration de cette période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état, notamment, des éléments suivants:

(a) la politique linguistique adoptée à l'égard des
(étudiants non francophones;
(
(b) les sujets de thèse choisis par les étudiants
(en incluant les thèses en cours de préparation;
(
(c) le nombre de diplômes décernés dans le cadre
(du programme;
(
(d) l'évolution du corps professoral spécialisé en
(éducation musicale;
(
(e) les nouvelles publications à l'actif de l'en-
(semble du corps professoral depuis l'implantation
(du progrmame.
(
(f) la collaboration avec la Faculté de musique de
(l'Université de Montréal dans le cadre du nouveau
(programme.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 178e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 février 1987.

ANNEXE

Éclaircissements obtenus auprès de représentants de l'U. McGill par le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes

- Choix des axes de recherche

. Détermination des axes de recherche

Il est difficile de cerner avec précision, à la lecture du dossier de présentation, les axes de recherche privilégiés par le projet; ainsi les experts n'ont pas tous compris le dossier sur ce point de la même façon. De son côté le Comité avait pensé que le projet retenait les cinq axes suivants, correspondant à autant de sous-disciplines de la musique: études musicales canadiennes, musicologie historique, interprétation, théorie musicale et éducation musicale.

En fait, le programme comporterait trois axes de recherche: musicologie historique, théorie musicale et éducation musicale. Les études musicales canadiennes constitueraient une sous-division à l'intérieur des axes "musicologie historique" et "éducation musicale" et l'interprétation musicale constituerait une autre sous-division à l'intérieur de l'axe "musicologie historique". A propos de ce dernier sous-axe, il correspondrait à l'étude des différentes interprétations d'une oeuvre musicale selon les époques, et non pas à la simple interprétation comme l'avaient cru un expert et le Comité à cause d'une erreur de traduction dans le dossier de présentation[1].

. Défense de l'axe "éducation musicale" et du sous-axe "études musicales canadiennes"

Certains experts se sont demandé si la Faculté de musique était prête pour l'ouverture de l'axe "éducation musicale" étant donné le petit nombre de professeurs spécialisés dans ce domaine qu'elle compte actuellement. Les représentants de l'Université McGill ont fait valoir que si leur Faculté de musique ne regroupait que l'équivalent de deux professeurs et demi à plein temps dans cette spécialité, ces professeurs bénéficiaient d'une réputation de calibre international et étaient les plus productifs de la faculté pour ce qui est du nombre d'articles savants publiés annuellement.

---

1 La version anglaise du dossier utilise l'expression "performance practice" et celle-ci a été traduite par le terme "interprétation" à la page 2 de la version française, alors que c'est l'expression "interprétation historique" qui aurait dû être utilisée.

Quelques experts ont exprimé des doutes sur le degré de préparation des professeurs de la Faculté de musique de l'Université McGill pour l'encadrement d'étudiants en études musicales canadiennes, ou se sont interrogés sur l'utilité de couvrir cette sous-discipline dans un nouveau programme de doctorat puisque celle-ci est déjà abordée par le Ph.D. en musicologie de l'Université de Montréal. Les représentants de l'Université McGill ont expliqué que cette sous-discipline était d'origine récente et que, dans ces conditions, il était compréhensible que leurs professeurs aient encore peu publié sur le sujet et tout à fait possible que plus d'un programme de doctorat s'y intéresse sans risque de dédoublement. Ils ont ajouté que ce risque de dédoublement serait d'autant plus facilement évité que les facultés de musique de l'Université de Montréal et de l'Université McGill collaboraient depuis un certain nombre d'années dans ce secteur.

- **Interdisciplinarité**

Plusieurs experts ont noté, qu'outre l'obligation de l'assistance à un colloque mensuel destiné à stimuler "les rapports entre les diverses sous-disciplines de la recherche musicale" (dossier de présentation, p. 3), peu de mesures étaient prévues dans le projet pour faire acquérir, par les étudiants, l'approche interdisciplinaire retenue par ses promoteurs et que, d'après les informations contenues dans leurs curriculum vitae joints au dossier de présentation, les professeurs ne possédaient pas beaucoup l'expérience de cette approche.

Les représentants de l'Université McGill ont d'abord insisté sur le fait que l'interdisciplinarité qui serait pratiquée dans le Ph.D. en musique viserait beaucoup plus à rapprocher les différentes sous-disciplines musicales qu'à mettre en contact la musique avec d'autres disciplines telles que l'histoire, la sociologie, etc. Puis ils ont reconnu que les étudiants seraient encouragés et non obligés à pratiquer l'interdisciplinarité ainsi entendue et que celle-ci ne devait pas être considérée comme la caractéristique principale de leur projet.

- **Structure du programme**

A la lecture du dossier de présentation, la structure du projet de programme semble lâche; par exemple, la liste des cours qui seraient proposés dans le nouveau programme n'est accompagnée d'aucune indication sur les choix de cours souhaitables selon l'axe de recherche retenu.

Les représentants de l'Université McGill ont précisé qu'il s'agirait d'un "programme-cadre" plutôt que d'un programme au sens traditionnel du terme. De plus ils ont expliqué que, conformément à la pratique en vigueur pour l'ensemble des programmes de doctorat de l'Université McGill, et même si cela n'était pas écrit dans le dossier de présentation, tout étudiant devrait faire approuver son choix de cours par son directeur de thèse puis par le comité supervisant cet étudiant. Ainsi avant d'être autorisé à choisir un ou des cours ne relevant pas de son axe de recherche, tout étudiant devrait auparavant avoir suivi tous les cours se rapportant à son axe de recherche.

- **Ph.D. versus D.Mus.**

Le dossier de présentation fournit peu de précisions sur les caractéristiques qui distingueraient le projet soumis du programme de doctorat de type professionnel (D.Mus.) déjà offert par la Faculté de musique de l'Université McGill.

Ces différences seraient de trois ordres, selon les renseignements additionnels obtenus par le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes:

- aucune des sous-disciplines retenues par le projet ne correspond à celle adoptée pour le D.Mus., soit la composition;

- le nouveau programme comporterait, contrairement au D.Mus., quelques cours consacrés aux différentes méthodes de recherche utilisées en musique;

- la principale exigence du nouveau programme consisterait en la préparation puis la soutenance d'une véritable thèse de doctorat et non pas en la composition d'une oeuvre musicale comme dans le cas du D.Mus.

Conseil
des universités